

RAPPORT ANNUEL FAVORABLE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Sir Herbert Holt, président, se dit fermement convaincu que le Canada remonte maintenant le courant. M. Morris W. Wilson, vice-président et gérant général, produit un excellent rapport.

LA POSITION DEMEURE SOLIDE

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Royale du Canada a marqué le terme d'une année des plus prospères.

Sir Herbert Holt, président, a, dans son discours, fait sonner une note optimiste en se disant convaincu que le Canada remonte définitivement aujourd'hui le courant. Ses progrès, toutefois, ont été entravés par de trop lourds impôts et le coût de maintien d'un trop grand nombre de gouvernement au pays est vite devenu intolérable a-t-il ajouté.

M. Morris W. Wilson, vice-président et gérant général, a exposé les faits saillants de l'excellent rapport de la Banque. La chose la plus importante touchant la possibilité de création d'une Banque Centrale serait la qualité de son conseil d'administration.

DISCOURS DU PRÉSIDENT
Sir Herbert S. Holt, président, en proposant l'adoption du rapport des directeurs, a dit :

Le filé rapport annuel et le bilan qui vous sont soumis aujourd'hui font voir la solide position de la Banque. Bien que les chiffres du bilan soient légèrement inférieurs à ceux d'il y a un an, cela indique une chute dans les dépôts internationaux plutôt qu'une contraction des affaires canadiennes. En effet, on remarque au Canada une augmentation de la demande et des dépôts d'épargne durant l'année. La position liquide est éminemment satisfaisante. Comme on pouvait s'y attendre, la demande restreinte pour prêts commerciaux, et l'augmentation qui en est résultée dans nos valeurs, moins rémunératrices sous forme de titres des gouvernements fédéral et provinciaux, se sont jointes à d'autres facteurs pour réduire les profits. En avril dernier, le dividende fut réduit de 10 à 8 pour cent, et les trois derniers dividendes trimestriels ont été payés à ce taux. L'amélioration qui s'est fait sentir dans les affaires au cours des derniers six mois a déjà eu un effet bien faisant sur le recouvrement.

Je suis fier de dire que depuis notre dernière réunion il y eut une amélioration marquée dans les affaires canadiennes. Je n'ai l'occasion de voir ce pays sortir des périodes de dépression en diverses circonstances depuis cinquante ans, et le mouvement actuel se dessine suivant les lignes accoutumées. Aussitôt que le commerce maritime première canadienne est plus en demande. Les exportations canadiennes augmentent substantiellement les surplus de stocks disparaissent et une plus grande activité dans les principales industries d'exportation assure une augmentation de l'emploi, d'où résulte une amélioration dans le pouvoir d'achat et le commerce domestiques. Telle fut la suite des événements au Canada depuis six mois.

LA SITUATION FERROVIAIRE
Parlant de la situation du chemin de fer du gouvernement, Sir Herbert Holt a exprimé l'avis que le temps des demi-mesures est passé et qu'il faut une action ferme et courageuse. Il trouve que les vues exprimées, lors de la dernière assemblée annuelle, à savoir que la coopération obligatoire entre les deux réseaux ferroviaires ne serait pas un remède efficace, ont été confirmées par l'expérience de l'année écoulée, et il reste d'avis que l'on ne réalisera le maximum d'économies que par quelque réforme de fusion administrative.

Le président a réclamé instamment la réduction des dettes gouvernementales et il a signalé que le coût de maintien d'un trop grand nombre de gouvernements est en train de devenir intolérable. L'accroissement de l'activité dans les usages, produisant une augmentation d'affaires, dit-il, va atténuer le chèque de revenus et une réduction des débours occasionnés par les secours tout cela pour réduire les dettes au lieu d'accroître les dépenses.

LA SITUATION DANS LES AUTRES PAYS

Touchant la situation dans les autres pays, il a exprimé l'avis que le plus bas point de la dépression dans la plupart des pays a été touché dans la dernière partie de l'an-

née 1932. Depuis, il s'est manifesté un relèvement général dans le commerce international.

Les affaires aux Etats-Unis, ajouta-t-il, un peu meilleures vers le milieu de 1932, rétrogradèrent par la suite, influencées par les difficultés bancaires qui surgirent et par l'hésitation et l'incertitude qui prévalaient toujours au changement d'administration. Depuis, mais dernier, elles accusent un progrès sensible.

Il est difficile dans de telles circonstances, d'analyser les effets de la politique américaine et impossible d'en prédire les résultats. Le but visé, à savoir le relèvement du niveau des prix, est marqué au coin du plus élémentaire bon sens et tous les pays en général en reconnaissent aujourd'hui le bien-fondé. A nos assemblées annuelles des trois dernières années nous avons insisté fortement sur la nécessité du relèvement du niveau des prix et je ne vois pas pourquoi on n'en viendrait pas là.

En terminant, sir Herbert Holt dit : "A notre dernière assemblée annuelle, j'ai exprimé l'avis qu'il y avait des indices d'un relèvement des affaires pour 1933. Cette année, nous pouvons faire un pas de plus et affirmer que nous sommes définitivement en voie de remonter le courant. Si nous traitons intelligemment les différents problèmes auxquels nous avons à faire face, nous pouvons nous attendre au retour, dans un avenir assez prochain de la prospérité générale."

DISCOURS DU GERANT GENERAL

M. M. W. Wilson, vice-président et gérant général, parlant de la position de la Banque a exposé que l'actif liquide se totalise \$362,471,000 et égale 55 76 pour cent des dépôts, comparé à 52 86 pour cent l'année précédente. Un fait notable est que 24.26 pour cent des dépôts sont représentés par des dépôts à terme et des soldes de comptes s'élevant à \$151,690,000.

Un autre fait intéressant, non relevé dans le rapport est que les dépôts courants au pays ont augmenté d'environ \$17,000,000 au cours de l'année, et les dépôts d'épargne, de \$2,000,000.

Discutant le projet de banque centrale, il a rappelé l'esprit que l'on avait exprimé, à la dernière assemblée annuelle que le gouvernement comprenait l'opportunité de faire étudier le projet par un groupe d'experts.

EMISSION DE BILLETS

M. Wilson a exprimé sa ferme conviction que les recommandations du rapport se rapportant au retrait graduel des privilèges d'émission de billets qu'ont les banques à charte ne semblent pas être de l'intérêt public. La reprise de ces privilèges n'entraînerait pas la Banque Centrale dans ses efforts pour contrôler le crédit.

Il a cité à ce propos un article éditorial paru dans le *London Economist*, où il est dit que la Banque Centrale ne subirait pas le moindre préjudice en permettant aux banques à chartes de maintenir leurs présentes émissions, avec les restrictions existantes.

"Je crois, dit-il, que nous devons entrevoir l'élimination des billets de banque non comme une mesure qui doit inévitablement accompagner la création d'une banque centrale, mais comme une question entièrement différente. La véritable question est de savoir si le gouvernement désire voir le service que fournissent les banques maintenu dans les différents petits centres à

QUAND VOUS VOUS SENTEZ MAL EN TRAIN

prenez un verre de ce tonifiant et mousseux

SEL ANDREWS POUR LE FOIE
POUR VOUS REMETTRE

CITEE COMME UN MODELE AU GOUVERNEMENT

Eloge de la Caisse Nationale d'Economie par la Commission des Assurances sociales

CONGRES

Montréal, 9 — (Service spécial) Me Guy Vanier, C.R., vient de rappeler aux congressistes de la Caisse Nationale d'Economie que la plus ancienne (1899) des filiales économiques de la Saint-Jean Baptiste de Montréal, a été citée comme institution type par la Commission des Assurances sociales, après sa vaste enquête tant en Europe que chez nous.

Il est dit, en effet, dans le rapport qu'elle a fait au gouvernement provincial, que des sociétés comme la Caisse Nationale d'Economie "pourraient servir de types pour l'organisme sur lequel s'appuierait l'Etat afin d'établir et de faire fonctionner dans notre province un système d'assurance du vieil âge".

Si la crise actuelle ajoute Me Vanier, a permis de vérifier un axiome, c'est bien celui-ci : il est plus difficile de conserver que de gagner. L'expérience pour la Caisse depuis plus de 35 ans. Aussi a-t-elle la satisfaction de pouvoir se rendre aujourd'hui le témoignage que les millions qui lui ont été confiés sont restés sous bonne garde. Les paiements ont été faits sagement de sorte que les sociétaires n'ont rien perdu de leurs économies et qu'ils ont pu en retirer des revenus substantiels. Il ne faut jamais oublier que le rendement de l'argent est en raison inverse de sa sécurité : lorsqu'on vise au rendement exagéré, souvent on perd tout, capital et revenus.

Me Vanier devait conclure que cette institution canadienne-française fait converger tous ses efforts vers un même but : donner aux nôtres une protection qui puisse répondre à chacun de leurs besoins et l'entourer de toutes les garanties possibles. C'est à cette fin que ses certificats parent à tous risques d'emprunt ou de rachat : sous ce rapport ils se distinguent radicalement des autres formes de protection connues du public. Les rentes viagères que comportent ses certificats sont incompressibles et insaisissables. Les sociétaires se trouvent donc protégés non seulement contre tous risques extérieurs mais même contre leur propre imprudence. C'est cette pro-

travers le pays ou s'il veut s'approprier à lui seul le revenu provenant de l'émission de billets. Je crois que ce que le gouvernement gagnerait, le public le perdrait sous la forme des facilités bancaires amoindries que lui procurent les institutions actuelles. Il est indubitable qu'une foule de centre ne pourraient plus supporter une succursale si les privilèges d'émission sont enlevés. Le maintien de petites succursales à une marge de profits restreints est une caractéristique du système bancaire en ce pays. Nous avons un système qui, sous divers côtés, est natif du Dominion, et une grande prudence devra être gardée si on désire faire des changements fondamentaux."

M. Wilson a ajouté, en terminant : "A notre dernière assemblée annuelle, je me suis hasardé à dire que les perspectives d'amélioration des affaires pour l'année nouvelle étaient beaucoup plus encourageantes qu'elles ne l'avaient été l'année précédente. Les développements survenus ont fait plus que corroborer cette prédiction. Pour la première fois depuis des années, l'on note presque partout une atmosphère d'optimisme calme et confiant. Il reste maints problèmes à résoudre, mais j'ai l'absolue confiance que le Canada saura contribuer sa part dans l'amélioration constante des conditions économiques que nous allons, je le crois, voir se produire."

PROCES CONJOINT POUR GRAVELINE ET LEVESQUE

Telle est la décision rendue par l'hon. juge Laliberté. — Le choix du jury a été long et difficile. — Ceux qui ont été choisis dans le procès de Piuze et de Graveline ont été refusés.

TEMOIGNAGES

Québec, 11 Jan. — Antonio Graveline et Alfred Lévesque, les deux accusés contre lesquels la Couronne a procédé dès le début de la cause de la contrebande, auront un procès conjoint. Telle est la décision qu'a rendue l'honorable juge Wilfrid

Laliberté siégeant en Cour du Banc du Roi, section criminelle, cet après-midi, sur une motion pour procès séparé présentée par Mmes Oscar Gagnon et Antoine Rivard, procureurs des accusés.

Les préliminaires du procès qui s'instruit aujourd'hui à pris toute la séance de l'avant-midi. Le choix du jury a été particulièrement long. Une difficulté s'élevait. Les douze jurés qui ont disposé hier du plaidoyer "autrefois convict" de Graveline et Piuze ont été appelés cet avant-midi pour faire partie du nouveau jury qui jugera Graveline et Lévesque. Les deux vérificateurs ont émis l'opinion qu'ils ne pourraient servir pour ce procès vu qu'ils étaient déjà formés une opinion.

Le jury du présent procès sera composé comme suit : MM. Philippe LeFrançois, François Durant, Arsène Larose, Ernest Germain, Alfred LeFebvre, Charles Langlois, Joseph Martel, Ovide Boulet, Joseph Pelletier, Nap. Moineau, Albert-Georges Wright, Willie Chabot. Les autres jurés non-assemblés ont été libérés jusqu'à lundi matin à dix heures.

La Cour s'est ouverte à 10 heures et demie. M. Antoine Rivard présente immédiatement une motion pour demander un procès séparé dans le cas de Graveline et de Lévesque. Il donna pour raisons que l'acte d'accusation n'est pas le même ; que les détails fournis par la Couronne ne sont pas les mêmes et que d'après la décision du tribunal rendue hier, Graveline ne pourra être coupable des contrebandes pour lesquelles il a déjà été condamné en 1931.

Le procureur de la Couronne, M. Valmore Bienvenue déclara que c'est à la Couronne qui décide la manière dont le procès s'instruit et qu'elle désire qu'un procès conjoint soit fait aux accusés. Le cas classique a-t-il ajouté pour un procès conjoint est une cause pour conspiration.

Le président du tribunal disposa de la motion en déclarant qu'il ne pouvait accorder la demande de la défense vu que la Couronne est libre de conduire ses causes comme elle l'entend. Mais pour rendre justice aux deux accusés, il déclara qu'il issue du procès, il y aura deux charges au lieu d'une.

Après la formation du jury, le greffier Charles Gendron a donné lecture aux jurés de l'acte d'accusation. Il est probable qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, la Cour s'ajourne à cet après-midi, pour l'audition des témoins.

Québec, 12 janvier — Les caisses des documents saisis par la Gendarmerie Royale renferment des documents intéressants si l'on en juge par ceux qui ont été produits à la séance d'hier après-midi au procès de Graveline et Lévesque. Les documents les plus caractéristiques de la contrebande sont les télégrammes chiffrés envoyés et reçus par les accusés. Ces télégrammes incompréhensibles même des employés de la compagnie du téléphone sont rédigés d'après une formule connue uniquement des supposés chefs de la contrebande. Plusieurs autres cependant sont rédigés régulièrement en anglais et révèlent des détails intéressants en rapport avec les activités des prétendus contrebandiers.

L'assurance d'un bateau rapide, le "Galliano" a provoqué un long et vif débat. D'après les témoignages de deux agents d'assurance, ce navire fut assuré par une compagnie dont le bureau-chef est à Londres, par l'intermédiaire de M. G.-K. Hearn, agent de Montréal. Le bénéficiaire en cas de pertes était M. Frank Blair, représentant de la Canadian Distillery Corporation, de Terre-Neuve. Si son intérêt pouvait apparaître dit la police. La compagnie d'assurance émit la police de Londres. Il n'était pas défendu de transporter des liqueurs alcooliques avec ce navire mais, la compagnie avait décidé de ne pas payer dans le cas d'une confiscation par les autorités policières. Les demandes d'argent de la compagnie étaient faites à L.-C. Steven, à Montréal, et les sommes venant de l'accusé Lévesque, de la Rivière-du-Loup.

Moncton, N.-B.,

Edmundston, N.B.,

M. le rédacteur,

J'inclus deux dollars pour renouveler mon abonnement au "Madawaska" tout à fait élégant dans sa nouvelle parure. Félicitations et mes meilleurs souhaits de succès.

Bien à vous en N.B.

(Signé) A. Leménager, ptre

Ce 12 janvier 1934.

lection quasi absolue qui explique pourquoi l'assurance au lieu de se distribuer en bloc comme autrefois l'est de plus en plus de caractère de la rente viagère. Jusqu'à l'Etat qui imite l'œuvre.

Les conférences prononcées au cours du congrès ont porté sur deux nouveaux certificats de rentes viagères : le premier a pour but de venir en aide à la famille, lorsque son chef disparaît avant l'échéance de la rente viagère, par la distribution d'une loyale rente immédiate ; le second a été préparé pour permettre aux jeunes gens de toucher une rente substantielle malgré la faible quotité de la prime, en la différenciant à un âge avancé. Les grandes qualités actuariales de ce nouveau certificat, c'est que le montant de la prime est fixé par le notaire lui-même et qu'il a de plus l'opinion de la convertir en une rente plus prématinée, selon ses besoins éventuels. Le principal conférencier du congrès a été M. J.-A. Constant, surintendant général de la Caisse Nationale d'Economie. Quant aux certificats dont il vient d'être question, ils ont été élaborés, par l'actuaire de la société M. V.-E. Beaupré.

Avis de Législation

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine Session de la Législature du Nouveau-Brunswick, par la Corporation des Soeurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, Comté de Madawaska, Nationalité d'Economie. Quant aux certificats dont il vient d'être question, ils ont été élaborés, par l'actuaire de la société M. V.-E. Beaupré.

Aussi de pouvoir recevoir de la ville d'Edmundston ou de la municipalité du Comté de Madawaska des concessions, allocations, ou biens meubles ou immeubles, exemptions de taxes.

Daté à Edmundston, ce quinzème jour de Janvier, A.D., 1934.
2192-3fs-Jan 15

Notice of Legislation

Notice is hereby given that the Sisters of "The Hotel-Dieu St. Basile, Madawaska, will introduce at the next session of the Legislative Assembly of the Province of New Brunswick, a Bill praying that Chapter 87, 8d Edward VII, 1908, may be amended and that the said Corporation might have the power to conduct and control a Hospital and Dispensary for the sick at the Town of Edmundston, in the County of Madawaska.

Also that they may be empowered to receive Deed of Real Estate from the Town of Edmundston, and any other concessions from the said Town of Edmundston, or from the Municipality of the County of Madawaska.

Dated this fifteenth day of January, A.D., 1934.
2192-3fs-Jan 15